DR HOUSE-IMMO
SPÉCIALISTE IMMOBILIER

Honoraires

Prix Net du bien (prix de vente)	Commission d'agence
Inférieur à 50 K€	3 500 € minimum
De 50 001 à 85 000 €	8,00%
De 85 001 à 100 000 €	7,00%
De 100 001 à 125 000 €	6,50%
De 125 001 à 150 000 €	6,00%
De 150 001 à 175 000 €	5,50%
De 175 001 à 200 000 €	5,00%
De 200 001 à 225 000 €	4,50%
De 225 001 à 250 000 €	4,25%
De 250 001 à 275 000 €	4,00%
De 275 001 à 300 000 €	3,75%
De 300 001 à 325 000 €	3,50%
De 325 001 à 350 000 €	3,45%
De 350 001 à 375 000 €	3,40%
De 375 001 à 400 000 €	3,35%
De 400 001 à 425 000 €	3,30%
De 425 001 à 450 000 €	3,25%
De 450 001 à 475 000 €	3,20%
De 475 001 à 500 000 €	3,15%
De 500 001 à 750 000 €	3,00%
De 750 001 à 1 000 000 €	2,85%
De 1 000 001 à 1 500 000 €	2,70%
Au delà de 1 500 000 €	2,50%

Vente en VEFA	Commission agence
Variable selon programme	De 3 à 10 %
Commerce	**Commission agence**
Bail commercial	15 % du loyer annuel HT à la charge du bailleur 15 % du loyer annuel HT à la charge du preneur
Fonds de commerce	12 % jusqu'à 100 000 € HT(minimum 4500 € TTC) 10 % au dessus de 100 000 € HT

Il est précisé que les prix présents au sein de cette grille d'honoraires doivent être effectivement appliqués comme le précise la loi et l'arrêté du 10 janvier 2017

Ces sommes et taux s'entendent TVA comprise au taux de 20 %. Les honoraires sont à la charge du mandant, sauf cas spécifique et exceptionnel.
Ils comprennent les prestations de visite, de négociation, de constitution du dossier, de reportage photos, de publication sur les sites de communication et d'avis de valeur.
En cas de mandat exclusif, le barème ci-dessus descend de 0.5 point pour chaque critère de prix.

Honoraires de location TTC – Loi ALUR

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
Entremise et recherche du locataire	5 € TTC / m2 de la surface habitable	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	12 € TTC / m2 de la surface habitable en zone très tendue	12 € TTC / m2 de la surface habitable en zone très tendue
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	10 € TTC / m2 de la surface habitable en zone tendue	10 € TTC / m2 de la surface habitable en zone tendue
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	8 € TTC / m2 de la surface habitable en zone non tendue	8 € TTC / m2 de la surface habitable en zone non tendue
Etat des lieux d'entrée location vide ou meublée	3 € TTC / m2 de la surface habitable	3 € TTC / m2 de la surface habitable

Maximum 1 mois de loyer pour le bailleur ainsi que pour le locataire.